

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

CA D'ABONNÉS :

A SAUMUR :  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS :  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A. EWIG,  
 Rue Talbot, 40.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAPLÈTE et Cie,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 Avril 1877.

Affaires d'Orient.

Le départ de l'empereur de Russie pour l'armée du Danube est confirmé pour le 24. La proclamation de l'empereur au peuple et à l'armée, quoique déjà discutée et approuvée dans ses termes par le conseil de guerre tenu avant-hier, ne paraîtra que la veille du départ du czar pour l'armée.

Trieste, 17 avril.

Les pontonniers russes sont occupés à poser un troisième rail sur tous les chemins de fer roumains qui sont encombrés partout de matériel et de troupes.

Saint-Petersbourg, 16 avril, soir.

Le chargé d'affaires de la Turquie, Deffik-Bey, a fait aujourd'hui sa visite d'adieux, et a chargé le ministre de Suède des intérêts turcs pendant la guerre. Demain il demandera ses passeports.

Belgrade, 17 avril.

Le gouvernement vient d'appeler sous les armes deux classes, afin de les envoyer aux frontières pour protéger son territoire. Les Turcs ont occupé l'île neutre qui se trouve entre Giurjewo et Roustschouk.

Vienne, 17 avril.

Le cabinet anglais a fait savoir que l'occupation éventuelle de la Roumanie par les troupes russes lui paraît constituer une violation du traité de Paris. Comme une pareille question pourrait donner lieu aux plus graves complications, elle demande que les puissances se réunissent pour en débattre.

Constantinople, 17 avril.

La flotte cuirassée turque vient de recevoir l'ordre d'avoir à détacher 4 cuirasses et 6 monitors pour l'embouchure du Danube, et l'autre partie d'aller croiser entre Varna et l'embouchure du Bosphore.

Londres, 17 avril.  
 Le Times dit qu'un grand nombre d'Allemands auraient quitté Londres samedi et lundi sur un ordre péremptoire venu d'Allemagne d'avoir à rejoindre leurs régiments respectifs.

La conclusion du traité d'alliance offensive et défensive entre la Perse et la Russie est aujourd'hui officiellement annoncée de Téhéran.

Un iradé du Shah nommé Mourad-Nurze commandant en chef de toutes les forces persanes avec ordre de s'emparer de Bagdad et Kerbet au premier acte d'hostilité des Turcs contre la Russie.

Chronique générale.

La situation s'aggrave, non pas seulement de jour en jour, mais d'heure en heure. Les feuilles officieuses de Berlin, jouant le rôle d'enfants terribles, commencent à nous révéler les plans combinés par les trois empereurs, plans qui ont pour but le partage de la Turquie.

Les événements vont se précipiter, nous n'avons donc pas de notre côté de temps à perdre pour nous réorganiser politiquement et militairement. Malheur au gouvernement et à tous les partis qui ne se rendent pas compte des dangers qui nous menacent et des devoirs qui nous sont imposés !

Il n'y a pas d'illusion à se faire : la parole sera bientôt donnée au canon ; ce n'est qu'une question d'heures. Avant de lancer la déclaration de guerre, il y a différentes formalités à remplir, entre autres l'envoi par le czar, à toutes les puissances, d'une circulaire en réponse à celle par laquelle la Porte a rejeté le protocole.

Quoi qu'il en soit, l'Europe semble être, en ce moment, en proie au même fanatisme qui l'a fait assister inerte sinon impassible, à l'écrasement de l'Autriche à Sadowa et de la France en 1870. Ceci du reste a engendré

cela ; les événements que nous voyons, et que nous allons voir se dérouler sous nos yeux, sont la résultante de ceux que nous avons vus en simples témoins d'abord, en combattants ensuite.

Tout se tient, tout s'enchaîne en politique. Sans nous arrêter à des récriminations stériles, nous ne pouvons nous défendre de supputer le dommage causé à l'Angleterre par la défaite de la France, que le cabinet Gladstone a laissé flegmatiquement écraser sans intervenir, et c'est surtout en ce moment que nos voisins d'outre-Manche doivent faire d'amères réflexions sur les conséquences de cette politique égoïste et à courte vue.

Il est clair que si la France était aujourd'hui ce qu'elle était en 1869, bien des choses ne se feraient pas qui vont se faire, et l'Europe aurait un gage d'équilibre qu'elle n'a plus. Mais ce qui est fait est fait ; à l'heure actuelle, l'intérêt de la France est de se tenir en dehors de la mêlée et de résister — en tant que cela lui sera possible, du moins — aux entraînements que pourrait lui susciter certaine puissance dont le nom n'a pas besoin d'être prononcé. Elle fut étrangère aux causes de cette guerre : les conséquences doivent également lui être étrangères.

LETTRE PASTORALE DE M<sup>r</sup> FREPPEL, EVÊQUE D'ANGERS,

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Consécration épiscopale de Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

Nos Très-Chers Frères,

A la veille de reprendre le cours de nos visites pastorales, nous tenons à vous faire part d'un anniversaire qui se présentera dans quelques semaines seulement, mais qu'il importe de signaler dès maintenant à votre piété filiale. C'est le 3 juin 1827 que Notre Saint-Père le Pape Pie IX recevait à Rome la consécration épiscopale, dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens. Il entrait dans les desseins de la divine Providence,

qu'avant d'être appelé à la charge suprême attachée au titre d'Évêque de Rome, le Souverain-Pontife pût s'initier au gouvernement des âmes sur les sièges de Spolète et d'Imola. Période féconde dans cette vie, qui allait être marquée par tant de mérites et de grandeurs ! Alors déjà, se révélait cette fermeté de caractère et cette inépuisable bonté qui devaient faire un jour l'admiration du monde entier. C'est aux villes heureuses et fières d'un tel souvenir qu'il appartient de célébrer les œuvres de zèle et de charité qui ont rempli les dix-neuf années d'un épiscopat aussi fructueux. Pour nous, nous ne saurions oublier avec quelle touchante sollicitude et au prix de quels sacrifices l'Évêque d'Imola établit dans sa ville épiscopale l'une des congrégations religieuses de notre diocèse. Quarante ans plus tard, avec cette rare mémoire qui ne laisse échapper aucun détail, l'auguste vieillard daignait nous le rappeler ; après tant d'événements qui auraient dû effacer de son cœur un souvenir si modeste, sa reconnaissance se reportait, pleine d'une grâce charmante, vers l'humble religieuse qui l'avait aidé dans cette fondation, et dont le nom, oublié de tout autre que lui, était allé s'éteindre dans le silence de la retraite à la maison-mère du Bon-Pasteur d'Angers.

Mais ce n'était là que le prélude d'un pontificat qui, par sa durée comme par son éclat, devait occuper dans l'histoire un rang à part. Voilà trente et un ans que les événements de ce règne unique se déroulent sous les yeux du monde, avec toutes les alternatives du triomphe et de l'infortune. Durant ce long espace de temps, qu'il n'a été donné à aucun Pape de parcourir depuis saint Pierre, Pie IX aura connu toutes les extrémités des choses humaines, l'enthousiasme porté à son comble, et l'ingratitude poussée jusqu'à la révolte. L'heure n'est pas encore venue de résumer les actes d'une vie qui tiendra une si large place dans l'histoire du genre humain, et sur laquelle d'ailleurs la Providence n'a pas dit son dernier mot. Mais déjà que de moments solennels dans cette grande carrière, que de victoires intel-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (\*).

(Suite.)

M. d'Artigollet, le père de celui qui nous occupe, avait été tant soit peu maltôtier sous le ministère du cardinal Dubois, et son fils, dit-on, avait servi dans l'artillerie sous le roi Louis XVI. « Il s'était retiré à Casteljaloux après la Restauration, en 1815, — oui, Monsieur ! — il avait émigré en 1791, — hélas ! Monsieur, — en Espagne, Monsieur ! ! ! Il n'était pas très-mémoratif et ne se rappelait pas les noms des grandes batailles où il avait cependant joué un grand rôle. »

M. d'Artigollet, petite, ronde, et fière de sa personne, parlait pour son mari et lui faisait apprendre par cœur une foule de jolies phrases qu'il débitait en les coupant du mot : « Monsieur », même en s'adressant à des femmes.

Il était plus âgé que le chevalier de Légliose, plus

vouté des épaules, plus long des jambes, moins long du nez. Il lui arrivait souvent d'enfler les joues et de les aplâtrir incontinent, en soufflant un long soupir.

Après sa promenade dans son jardin, derrière le Carrerot, il annonçait qu'il avait vu deux pies... mais des pies blanches et noires, Mossieu ! blanches et noires... et une fois aussi un corbeau, Mossieu, qui était noir, oh ! noir, Mossieu, noir, noir !!!

Et puis, mossieu, son jardinier avait des culottes attachées avec une ficelle... on peut perdre ses culottes, mossieu ! ses culottes, ses culottes...

M<sup>me</sup> d'Artigollet devenait violette, se mordait les lèvres et se prenait à rire d'un rire saccadé à ces judicieuses observations énoncées devant témoins.

— Que mon pauvre colonel est donc amusant ! disait-elle ; il a toujours le mot pour rire, et cela avec un sérieux !

Le colonel alors ouvrait de grands yeux ronds, tournait ses pouces et devenait muet.

C'est chez M. d'Artigollet qu'on se réunissait le dimanche, nous l'avons dit, pour jouer aux cartes jusqu'à dix heures du soir. A cette époque, les soirées commençaient entre sept heures et demie et huit heures, mais en aucun cas on ne restait chez les hôtes après onze heures. Le thé était un breuvage à peu près inconnu des gens en bonne santé, et, lorsqu'on en prenait, il était si clair qu'il ne pouvait troubler le sommeil. En revanche, on

goûtait à des pâtisseries faites par les cordons bleus de la maison et souvent par la seigneuresse du logis ; on ne dédaignait pas les marrons rôtis arrosés de vin blanc sec et vieux, et les hommes savouraient quelquefois un verre de vin à la française, tandis que les femmes buvaient de l'orgeat.

Si vous connaissez la manille, vous assistez d'ici à la partie que jouaient M<sup>me</sup> de Légliose, M<sup>me</sup> d'Artigollet et MM. Tampon de Saba et Delphin des Craques.

Le chevalier, M. d'Artigollet et les invités s'occupaient à faire des ternes, des quaternes et des quines.

Voici donc une pochade des têtes de MM. de Légliose et d'Artigollet, et, qu'on nous permette de le dire, nous n'avons pas exagéré nos deux types. S'il reste encore des contemporains de ces deux braves inutiles, je les défie de me prouver que mes portraits tournent à la charge. Le trait n'est sans doute pas ferme, par la raison que nous ne sommes pas un artiste en ce genre, mais la ressemblance est encore assez bonne.

Maintenant nous dirons, en quelques mots, ce qu'était Joseph-Jacques Joly de Tampon de Saba, nous réservant aussi de pouvoir, dans ce chapitre, parler de Jean-Delphin des Craques du Gravail. Par conséquent, nous tiendrons ce que nous avons promis au début et nous ferons même un peu plus. Messire Tampon de Saba n'était pas un homme

vuilgaire, tant s'en faut, puisqu'il descendait en droite ligne d'un Joly de Tampon, lequel avait accompagné saint Louis en Palestine. Ce Tampon, fait prisonnier par les Sarrasins, avait été vendu à un Sabéen qui l'emmena dans l'Arabie heureuse. Il sut, à force de patience et de ruse, recouvrer sa liberté, et revint, dix ans plus tard, dans sa patrie, orné du surnom de Saba que ses descendants portèrent avec orgueil. Fier d'une aussi illustre origine, il n'est pas étonnant que Tampon eût quelquefois des saillies à l'endroit de certains gentilshommes de son temps. Sa mémoire était un arsenal de bouts rimés, d'épigrammes et d'anecdotes. Physiquement, c'était un singe habillé, et sa figure, mobile à l'extrême, se composait de grimaces sympathiques.

Il jouait de la clarinette, pas trop mal, et lisait les journaux de tous ses amis, indépendamment du sien ; aussi était-il au courant de toutes les nouvelles politiques et de toutes les inventions modernes. De plus, il remplissait des fonctions judiciaires, étant premier suppléant de la justice de paix. Vieux garçon, il aimait sa filleule Rose et s'était promis de lui léguer le peu qu'il possédait ; car Rose était orpheline, comme nous allons le voir en parlant de son oncle des Craques. C'est pourquoi nous poursuivons, en annonçant ci-dessous : « Messire Jean-Delphin des Craques du Gravail, percepteur ! » Un homme de haute taille et de bonne corpulence ;



lectuelles et morales pour quiconque sait apprécier les choses de ce monde à leur juste valeur, et les rapporter à leur véritable fin, qui est le règne universel du Christ ! La Révolution, obligée, dès le début, à jeter le masque devant la plus franche et la plus généreuse de toutes les initiatives, et réduite désormais à ne plus pouvoir dissimuler ni ses moyens ni son but ; le libéralisme, cette hypocrisie des despotes quand il n'est pas l'illusion des honnêtes gens, frappé à mort par la proclamation solennelle des droits absolus et supérieurs de la vérité ; toutes les erreurs contemporaines signalées et réfutées dans des Lettres qui ont répandu les plus vives lumières sur les questions de l'ordre social ; et, d'autre part, la doctrine, la vie et la charité chrétiennes affirmées et développées dans l'univers entier ; tout l'ordre surnaturel affirmé de nouveau et résumé dans l'éclatant privilège de Marie qui consolide, avec le dogme de la maternité divine, l'économie entière de la Rédemption ; l'unité liturgique venant resserrer et fortifier les liens de la foi par la prière commune ; le principe d'autorité placé désormais hors de toute atteinte et recevant sa plus haute consécration du sentiment unanime d'un concile œcuménique ; la vertu et la sainteté exaltées par des jugements solennels et glorifiés d'autant plus que les vices et les désordres de la société moderne tendent à les rabaisser davantage ; un mouvement d'union, tel qu'il ne s'en est pas vu de plus grands dans l'histoire, s'opérant au son d'une voix respectée et obéie de tous ; la hiérarchie catholique rétablie au milieu de l'hérésie et du schisme ; les missions, parmi les infidèles, reprenant une nouvelle vie, avec les deux cents sièges épiscopaux ou vicariats apostoliques érigés sur la surface du globe ; quelle somme d'œuvres pour un seul pontificat, N. T.-C. F., et quelle incomparable splendeur !

Lorsqu'au sein de vos familles, la divine bonté prolonge la vie de vos parents au-delà du terme ordinaire, et qu'il vous est donné de les voir au bout d'un demi-siècle d'union entourés du respect et de l'affection de leurs enfants, votre piété filiale éclate dans les joies d'une fête que vous appelez « les noces d'or. » La prêtrise, elle aussi, et l'épiscopat, d'une manière plus éminente encore, ont le caractère d'un mariage dans le sens élevé du mot : c'est un hymen mystique contracté avec l'Eglise, et de cette union spirituelle il résulte une paternité des âmes qui mérite également la vénération et l'amour. Ces sentiments, que la reconnaissance inspire à des fils dévoués, vous ne manquez jamais de les manifester avec transport, N. T.-C. F., lorsqu'un de vos pasteurs arrive à cet âge où cinquante années de ministère sacerdotal viennent déposer sur son front une couronne d'honneur : *corona dignitatis senectutis* (1). Mais combien votre allégresse et la nôtre ne doivent-elles pas être plus vives, quand il s'agit du Père commun des fidèles, du Chef auguste et vénéré de la grande famille catholique ! *Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in manus inimicorum ejus !* Que le Seigneur le conserve, qu'il lui prête encore de

(1) Prov. XVI, 31.

des cheveux blancs ; une figure pleine à double menton ; un nez bourbonien ; une bouche bien dessinée ; une tête de Louis XVI sur les épaules d'un bon bourgeois. Les yeux, bleus et ternes, n'avaient aucune expression.

L'existence de Delphin des Craques était une vraie odyssée. A vingt ans, on l'avait envoyé à Paris, où, grâce à la protection de Jules de Polignac, il était entré à la caisse des dépôts et consignations. Puis, successivement, on le vit dans les douanes et autre part.

On trouve son nom dans l'almanach royal, à la nomenclature des chevaliers du *Brassart*.

On prétend qu'il allait au château avec les grands seigneurs de la Restauration. Enfin, il arriva un jour pourvu d'une commission de percepteur à Casteljaloux, au moment où sa sœur venait de perdre son mari, Arnaud Minoy.

### III.

#### LES CORDELIERS.

Le 8 messidor an IV, c'est-à-dire le 26 juin 1796, les officiers municipaux de Casteljaloux s'établirent dans le couvent des Cordeliers pour faire suspendre la vente de cet édifice, devenu propriété nationale, et qui avait déjà vu dans ses cloîtres de réjouissants banquets patriotiques, en 1790, encore

longues années de vie, qu'il le rende heureux sur la terre, et qu'il ne le laisse pas tomber entre les mains de ses ennemis : telle est la prière qui, le 3 juin, s'éleva vers le ciel du fond de tous les cœurs. Et comme le Saint-Père a daigné, en cette occasion, ouvrir le trésor des grâces spirituelles dont il est le suprême dépositaire, en accordant une indulgence plénière à tous ceux qui, après s'être confessés dans les sentiments d'une vraie pénitence, s'approcheraient ce jour-là de la sainte Table, les pieux fidèles s'appliqueront à gagner cette précieuse faveur, en priant pour la conversion des pécheurs, pour la propagation de la foi, pour la paix et le triomphe de la sainte Eglise romaine.

Pourquoi faut-il, N. T.-C. F., que l'inquiétude et la tristesse viennent traverser ces joies et ces universelles actions de grâces ? Mais nous ne saurions vous le dissimuler, la situation extérieure du Souverain-Pontife, bien loin de s'améliorer, n'a fait que s'aggraver dans ces derniers temps. Un document de la plus haute importance, l'allocution consistoriale du 42 mars dernier, est venu confirmer nos trop justes alarmes. Après avoir rappelé les entraves de toute sorte apportées depuis sept ans à l'exercice de sa charge suprême, le Vicaire de Jésus-Christ fait entendre au monde chrétien ces solennelles paroles :

« Ce que nous souhaitons ardemment, c'est que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant Nos paroles, en prennent encouragement pour faire connaître à leurs fidèles les périls, les attaques et les préjudices de plus en plus graves auxquels Nous sommes en butte, et pour les convaincre de plus en plus que, certainement, Nous ne cesserons jamais, quelle que doive être l'issue de cette situation, de condamner les iniquités qui se commettent devant Nous ; qu'ils sachent également qu'il pourra bien arriver un jour où Notre parole ne leur parviendra plus que rarement et fort difficilement, par suite des difficultés qui pourront survenir, soit à cause des lois citées tantôt, soit à cause d'autres plus sévères encore dont on annonce la présentation.

« Nous exhortons toutefois les pasteurs eux-mêmes à prévenir leur troupeau de ne pas se laisser prendre aux artifices perfides par lesquels des hommes trompeurs s'efforcent dans leurs paroles de dénaturer et de défigurer le vrai état de choses dans lequel Nous nous trouvons, soit en cachant sa dureté, soit en exaltant Notre liberté et en affirmant que Notre pouvoir n'est soumis à personne, tandis que Nous pouvons réellement définir en peu de mots toute Notre situation, en disant que l'Eglise de Dieu souffre violence et persécution en Italie, que le Vicaire de Jésus-Christ ne jouit ni de la liberté, ni du plein et entier usage de son indépendance.

« Dans cet état de choses, Nous ne croyons rien de plus opportun, et Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que de voir ces mêmes pasteurs, qui Nous ont

donné constamment tant de preuves de leur admirable union dans la défense des droits de l'Eglise et de leur excellente volonté à l'égard du Siège apostolique, exhorter les fidèles qui leur sont confiés à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au Chef de l'Eglise et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa vraie et pleine indépendance. »

Vous l'avez entendu, N. T.-C. F., le Souverain-Pontife nous commet le soin « de vous faire connaître les périls, les attaques et les préjudices de plus en plus graves auxquels il est en butte ; » de vous prémunir « contre les artifices perfides, » à l'aide desquels l'on voudrait vous persuader que le Vicaire de Jésus-Christ jouit du plein et entier usage de son indépendance ; et enfin de vous exhorter à vous servir de tous les moyens que les lois du pays mettent à votre disposition pour agir auprès de ceux qui gouvernent, afin qu'ils prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent au libre exercice de la charge pontificale.

Nous ne faillirons pas à cette tâche, qui est pour nous une obligation rigoureuse et sacrée, et c'est pourquoi nous tenions à vous faire part du véritable état des choses sur un point qui engage si gravement notre conscience. Oui, nous n'avons cessé de vous le dire, et nous ne cesserons de le répéter, c'est un dogme fondamental de la religion catholique, que le Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre et Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, possède de droit divin le pouvoir d'enseigner et de gouverner l'Eglise du Dieu vivant avec une pleine et entière autorité. Ce pouvoir doctrinal, juridictionnel et disciplinaire est un pouvoir immédiat et ordinaire sur tous nos diocèses, sur les évêques et sur les prêtres, sur le clergé et sur les fidèles. En matière de foi et de mœurs, les enseignements du Chef suprême et infailible de l'Eglise sont la règle de nos croyances ; et ses prescriptions, la règle de notre conduite. Il suit de là, comme une conséquence rigoureuse, que tous les actes pontificaux, quels qu'ils soient, doivent pouvoir arriver à tous ceux qu'ils concernent, sans que nulle puissance humaine ait le droit d'en arrêter ou d'en restreindre la libre transmission : sinon, la conscience des catholiques est opprimée dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré.

Supposons donc un état de choses où l'exercice de ce pouvoir essentiel et indispensable est subordonné de droit ou de fait au bon plaisir d'un souverain ou d'une nation quelconque, que devient la liberté des consciences catholiques dans le monde entier ? S'il dépend de la volonté d'un Parlement ou d'un ministre d'étouffer cette voix souveraine à un moment donné ; si une loi qui, hier, reconnaissait au Pape le pouvoir de parler librement aux fidèles, peut être remplacée, demain, par une autre loi qui lui retire cette faculté ; si nos intérêts spiri-

respectifs. On les vit ainsi, pendant vingt ans environ, occuper cette partie de l'immeuble qui appartenait à M. Minoy, un propriétaire rural des environs, lequel ne venait jamais à la ville.

Son fils Arnaud, après avoir terminé son cours de droit à Paris, contracta mariage avec Céline des Craques, et voulut avoir un pied à terre à Casteljaloux. Il s'avisait donc un jour de visiter ladite portion des Cordeliers, et naturellement, on le pense bien, il donna congé aux locataires incommodes qui s'y étaient réfugiés, leur octroyant six mois pour se pourvoir d'un autre gîte.

Or, nous devons faire connaître ces locataires, dont la descendance n'existe plus.

Ceux qui ont connu à Bordeaux la Cour-Maconnet, et à Saint-Malo la maison de la rue Jacressarde, peinte par Victor Hugo, nous comprendront à demi-mot dès que nous leur dirons que ce bout du couvent recélait des gens sans feu, ni lieu, ni industrie. Si, parbleu, ils avaient une industrie : la mendicité !

Voici les noms des principaux d'entre eux : Pantcha, Groussier, Chiquepan, Sicarape, et les deux *Hironnelles* ; il y avait aussi des femmes au nombre desquelles la Bertrande et sa fille. Ces illustres représentants de la Truanderie réclament un souvenir de dégoût en quelques lignes, et nous nous soumettons à ce devoir de l'écrivain.

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUEILLE.

tuels se trouvent ainsi livrés au hasard d'une élection, d'un déplacement de majorité, d'un changement de ministère ou de règne : nous le demandons à tout homme de bonne foi, sont-ce là des garanties sérieuses, efficaces, permanentes pour le plus élevé et le plus respectable de tous les droits ? Si c'est en vertu d'une simple tolérance que tel ou tel acte de l'autorité pontificale arrive à la connaissance des fidèles ; si, parce que cet acte aura déplu aux représentants d'une nation particulière, il leur est loisible de l'arrêter à son point de départ, ou du moins d'interdire aux catholiques, soit de le publier, soit de l'expliquer, soit de le défendre, tandis que la contradiction et l'attaque seraient seules permises ; si, en un mot, c'est le pouvoir civil d'un pays qui devient de sorte le juge et l'appréciateur souverain des conditions et des limites dans lesquelles doit s'exercer un pouvoir spirituel qui embrasse tous les pays : en vérité, nous craignons de faire injure à la raison publique, en demandant si une telle situation peut être envisagée comme assurant au Souverain-Pontife la liberté et l'indépendance dans l'exercice de sa charge suprême.

Qu'on le veuille ou non, N. T.-C. F., les faits s'imposent à tout esprit non prévenu avec une évidence irrésistible. Il ne saurait appartenir à une nation quelconque de résoudre à elle seule, et en dehors du Souverain-Pontife lui-même, une question qui est d'ordre universel. La liberté et l'indépendance du Pape, dans l'exercice de son autorité spirituelle, intéressent au premier chef les catholiques du monde entier : toute atteinte qu'on voudrait y apporter donne ouverture aux réclamations légitimes des gouvernements et des peuples. Car c'est le devoir des souverains de protéger la conscience de leurs sujets catholiques, quelle que soit d'ailleurs la forme qu'affecte le pouvoir politique d'un pays. Nous ne l'ignorons pas, chaque fois que nous élevons la voix au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, il ne manque pas d'esprits chagrins pour voir dans nos paroles un appel à des moyens que le patriotisme, à défaut de tout autre motif, nous ferait un devoir de repousser. Hier encore, dans l'une des chaires de la capitale, nous exprimions toute la réprobation que nous inspirent ces luttes sanglantes où le droit et la justice triomphent si rarement. Mais n'y a-t-il donc plus d'autre force ici-bas que la force matérielle ? Est-ce que le bon sens et la raison ont perdu tout leur empire ? L'opinion des esprits les plus graves et les plus honnêtes ne pèse-t-elle plus d'aucun poids dans la balance de la justice ? Les représentations les moins blessantes, les conseils les plus autorisés seraient-ils condamnés à n'avoir plus d'efficacité, mais aucune valeur ni aucune efficacité ? Faut-il désespérer du résultat que pourront obtenir un concert de voix d'autant plus dignes d'être écoutées qu'elles partiraient plus haut ? Si l'on pensait de la sorte, nous donnerait la plus triste idée de la civilisation moderne, du progrès des lumières et de la raison publique, de l'influence morale qu'exerce la parole et la pensée, et de tout cet état de choses où l'on se plaint si volontiers à voir une supériorité éclatante des temps actuels sur les siècles passés.

Nous avons plus de confiance dans l'avenir que dans le présent. Nous sommes sûrs que le droit qui s'attache parmi nous à une cause juste et vraie ; et nous sommes sûrs d'avance que les paroles du Souverain-Pontife trouveront dans tous les cœurs chrétiens un retentissement aussi profond que douloureux. Devant les plaintes légitimes du monde catholique, il n'est pas de gouvernement qui ne se fera un devoir et un honneur de prendre en main la défense d'une autorité qui est la clef de voûte de la société romaine. Conformément à un désir qui nous est une loi, N. T.-C. F., « vous nous servirez de tous les moyens que les lois de votre pays mettent à votre disposition pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent. » Nous joindrons nos instances à vos vôtres, « afin que l'on considère avec plus d'attention la pénible situation faite au Chef de l'Eglise et que l'on prenne des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine indépendance. » C'est vers le ciel que vous ferez monter tout vos prières et vos ardentes supplications, particulièrement à la date du 3 juin, car c'est à Dieu qu'il appartient de donner l'intelligence de ceux qui ont le pouvoir de plaître : *cor regis in manu Domini ; quouscu voluerit, inclinabit illud* (1).

(1) Prov. XXI, 1.



# Chronique Locale et de l'Ouest.

MÉTÉOROLOGIE.

M. de Touchimbert écrit dans le Journal de la Vienne :

La bourrasque qui passe sur nous s'est annoncée le 15 avril, à Valentia, par une hausse de 2 millimètres sur un océan d'air chargé en Europe, surtout au Nord. En Suède, en Norvège, en Danemark, dans le nord de l'Allemagne et en Russie, le baromètre était et est encore très-élevé. D'autre part, en Portugal et en Espagne, les pressions étaient moyennes.

Une bande d'air, traversant la France Nord-Ouest au Sud-Est, offrait seule un abaissement barométrique. Le mauvais temps ne pouvait pas passer ailleurs. Aussi annonçons-nous dès le 15 que la bourrasque marcherait sur nous en se dirigeant vers la Méditerranée et qu'elle allait nous donner du mauvais temps par le vent d'Est, ce qui est très-rare.

Les choses se sont en effet passées tel que nous l'indiquions ; le 16, nous sommes atteints dans la nuit ; au matin, nous subissons du mauvais temps par le vent du Sud-Ouest ; le même jour, à midi, nous entrons dans le centre de la circonférence, le temps se calme ; la nuit suivante nous subissons les influences du bord postérieur de la bourrasque, nous avons de la pluie par le vent d'Est.

Si nous nous rappelons que les bourrasques décrivent une circonférence et qu'elles ont deux mouvements, l'un en avant, l'autre de droite à gauche, nous comprenons que lorsqu'elles passent sur nous dans la direction du Nord-Ouest au Sud-Est, elles doivent, en nous quittant, nous donner par le bord postérieur du mauvais temps par le vent d'Est.

Le vent n'étant pas très-fort, cette bourrasque va dormir sur nous. Cet état se continue, la pluie persiste ; mais on constate une légère hausse dans le baromètre.

On dit que 50 demandes ont été adressées par les industriels du département de Maine-et-Loire pour l'Exposition universelle de 1878.

Le service de l'exploitation des chemins de fer de la Vendée vient d'être placé sous la direction de l'honorable M. Tyndall, ingénieur de la Compagnie.

M. Emile Legrain conserve ses fonctions de sous-chef de l'exploitation avec des attributions plus étendues.

Cette décision sera très-favorablement accueillie par le public, et le nouveau conseil d'administration de la Compagnie de la Vendée ne pouvait mieux faire que de confier l'important service de l'exploitation à deux hommes d'une incontestable honnêteté, et qui ont donné d'irréfutables preuves de haute capacité.

Brain-sur-Alloues. — Samedi soir, au village de la Chaussée, commune de Brain-sur-Alloues, un enfant de deux ans, Louis Millerand, qui avait échappé à la surveillance de sa mère, est tombé dans un fossé où il s'est noyé.

Angers. — Nous racontions avant-hier qu'un individu avait escroqué deux pains à un enfant, rue de Bordeaux, à Saumur. L'Union de l'Ouest parle aussi d'un vol au pain qui a eu lieu à Angers :

« Lundi matin, sur le quai Ligny, un garçon boulanger, conduisant une charrette à bras, s'arrête devant une maison pour déposer un pain. En causant sur la porte avec son client, il aperçoit un individu qui ouvre sans façon le couvercle de la voiture, prend un pain de quatre livres, le met sous son bras, et s'en va tranquillement. Stupéfaction du garçon boulanger, qui court après ce singulier consommateur, l'attrape, le prend par le bras, et, après explications fort embrouillées, se met en devoir de le conduire au poste le plus proche. Par malheur, il avait affaire à plus fort que lui : en arrivant dans la rue du Port-Ligny, le voleur asséna un coup de poing au volé, et s'enfuit à toutes jambes. »

Saint-Maixent. — L'enquête faite sur le malheureux accident arrivé à Nanteuil, et qui a causé la mort d'un enfant, a démontré que les chevaux des soldats d'artillerie avaient été effrayés par le bruit d'une machine à battre, et qu'aucune imprudence ne peut leur être reprochée. Le détachement du 33<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Saint-Maixent, a fait une collecte en faveur des parents de la petite victime, qui a produit 270 francs. En accusant réception de cette somme, le père termine sa lettre par cette déclaration :

« Je déclare que le soldat Bouvet est la cause tout à fait involontaire de l'accident, accident qui n'est que le résultat de faits fortuits dus à des circonstances que la prévoyance la plus scrupuleuse ne pouvait éviter. »

Saint-Brieuc. — Le train 48 a déraillé samedi entre Yffiniac et Lamballe, par suite de la rupture d'un essieu de wagon. Cinq personnes ont été blessées, dont une assez grièvement.

## Tribunaux.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Olivier Penhouet contre l'arrêt de la cour d'assises de la Loire-Inférieure, qui l'a condamné à la peine de mort, à la date du 11 mars dernier.

Penhouet est, on s'en souvient, ce hideux vieillard qui, de complicité avec sa fille, la veuve Lorre, dont il avait fait sa maîtresse, assassina son gendre, après avoir essayé vainement, et pendant plusieurs années, de se débarrasser de lui par le poison.

La cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, devant laquelle il comparut en premier lieu, avait déjà prononcé contre lui la peine capitale. L'arrêt fut cassé pour vice de forme. Les jurés de la Loire-Inférieure, appelés à juger de nouveau Olivier Penhouet, ont maintenu ce terrible verdict, qui est aujourd'hui définitif.

Une erreur judiciaire des plus graves, dit l'Indépendance belge, vient d'être découverte dans le grand-duché de Luxembourg.

En 1869, cinq individus avaient pénétré, la nuit, dans le presbytère du curé Schröder, de Waldbillig, avaient assassiné sa servante et laissé ce dernier pour mort.

Le curé pourtant était revenu à la vie, et, au nombre de ses agresseurs, déclarait avoir reconnu un jeune homme de Medenach, âgé de dix-neuf ans, et nommé Gillen. Cinq hommes furent arrêtés et traduits devant les assises : tous niaient.

Gillen avait même réussi à établir qu'à neuf heures du soir, peu d'heures avant le crime, il se trouvait dans son lit. Malgré les efforts de son défenseur, M. Paul Eyschen, aujourd'hui directeur général de la justice dans le grand-duché, malgré ses dénégations,

Gillen fut condamné à mort, ainsi que ses quatre co-accusés. Les charges qui s'élevaient contre lui étaient tellement fortes que son père, qui avait demandé à son défenseur à pouvoir prendre communication du dossier, ne put que s'incliner et reconnaître la culpabilité de son fils.

La peine de ces cinq hommes fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Pendant la durée de sa détention, Gillen refusa toute consolation et jamais on ne le vit adresser la parole à un de ses co-détenus.

Chaque fois qu'il en avait occasion, il protestait avec énergie de son innocence.

Et cette innocence vient d'être proclamée. Un des cinq condamnés dans cette affaire vient, à son lit de mort, d'avouer sa culpabilité et celle de trois de ses complices. « Quant au cinquième, a-t-il déclaré, ce n'est pas Gillen avec lequel nous n'avons jamais eu de rapport, ni avant ni après le crime. Gillen n'a participé en rien à ce crime. »

Le gouvernement, instruit de cette révélation solennelle faite par un homme qui tenait à décharger sa conscience au moment de la mort, a ordonné la mise en liberté immédiate de Gillen.

Celui-ci toutefois refuse une grâce pure et simple ; il exige la révision de son procès.

## Faits divers.

Un journal vieux de huit siècles. — Voilà qui humilierait singulièrement le médecin Renaudot (s'il était encore de ce monde), avec sa Gazette, qui ne remonte qu'à deux cents ans !

Qu'est-ce que deux cents ans d'âge en présence d'un journal, un vrai journal, qui paraît régulièrement depuis le huitième siècle, et quotidiennement depuis le douzième ? C'est là de l'antiquité, ou je ne m'y connais point.

Mais la chose se trouve en Chine et ne paraît pas étonnante venant de ce peuple le plus vieux du monde. Elle est intitulée : l'Annuaire de la métropole et de la cour. Elle se publie à Pékin. C'est une sorte de plaquette composée de dix ou douze feuilles de papier mince et grisâtre, reliées en jaune clair, couleur impériale, et du format de notre papier à lettre ordinaire. Il y a trois éditions : l'une manuscrite, l'autre écrite sur cire et la troisième imprimée. Le tout se tire à 20,000 exemplaires par semaine.

Dans ce recueil vénérable, les fonctionnaires du Céleste-Empire déposent leurs demandes de congé « motivées. » Par exemple, un personnage explique qu'il est malade d'un furoncle dont il souffre beaucoup, vu l'endroit où le clou est placé, et il entre à ce sujet dans des détails très-intimes de nature à justifier sa demande. Un gouverneur général est affligé d'une maladie cutanée ; il dit qu'il « se gratte nuit et jour depuis tantôt six mois ! » Que peut faire un gouverneur absorbé par une pareille occupation ! Et il demande un congé pour se soigner !

Telle est la publicité entendue et pratiquée à la chinoise. Ce peuple, qui a enfermé son empire dans une muraille, ne s'est guère préoccupé, comme on voit, d'élever autour de ses individus le mur de M. Guillouet. C'est peut-être une des raisons qui lui donnent tant d'éloignement pour les étrangers.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 18 avril, 8 h. 55, matin.  
On reçoit la nouvelle que les préparatifs

russes et turcs sont poussés activement pour une prochaine entrée en campagne.

L'Officiel publie un long mouvement judiciaire.

M. Martel adresse une nouvelle circulaire aux prélats.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

## Chronique Financière.

Bourse du 17 avril 1877.

Les jours se suivent et se ressemblent, apportant chacun leur triste contingent de nouvelles sur les ailes glacées du vent du Nord. Et l'on ne croit plus guère à la localisation de la guerre, la question d'Orient mettant trop d'intérêts en jeu ; nous pourrions nous estimer heureux si, seules, entrent en lutte armée les puissances intéressées dans la question. La baisse est générale ; toutefois, pas si considérable sur certaines valeurs que l'on aurait pu le craindre en lisant les dépêches de la nuit. Nos rentes, en particulier, font relativement bonne contenance. Le 3 0/0 est à 66.80 après 67.15, le 5 0/0 à 103 après 103.10 ; le 4 1/2 vaut 97. Les recettes générales ont atteint 20,000 fr. de rentes 3 0/0 et 38,000 fr. de rentes 5 0/0. Les Consolidés viennent sans changement. Au moment où la spéculation, ranimée par une nouvelle d'origine inconnue, et de teneur très-vague, ramenait le 3 0/0 au-dessous de 67 fr. et le 5 0/0 à 103.20, le 4 1/2 0/0, sur lequel la spéculation n'opère jamais, est tombé soudainement à 94 fr. Comme les actions de la Banque ont baissé en même temps, les obligations de la ville de Paris également, on peut en conclure que les porteurs de titres se mettent sur leurs gardes. Le 5 0/0 italien a fléchi à 66, le 5 0/0 turc a été coté au-dessous de 9 et a repris son cours. Les Russes 1870 valent 76, la rente autrichienne 4 0/0 52. Les actions des Sociétés de crédit sont lourdes et donnent lieu à peu d'affaires. On cote le Crédit foncier 570, le Crédit industriel 680, le Crédit lyonnais 540, le Mobilier 430, et la Générale 180.  
(Correspondance universelle.)

SOCIÉTÉ ANONYME

## MINES DE DIÉLETTE

(Minerai de fer oxydulé magnétique)

PRÈS CHERBOURG (MANCHE)

Concession perpétuelle. (Décret du 8 février 1865.)

CAPITAL SOCIAL : 3,000,000 FR.

Divisé en 6,000 actions de 500 francs chacune dont 4,000 actions privilégiées.

## ÉMISSION

DE 2,000 ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DE 500 FR.

Jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1877.

Les Actions privilégiées ont droit, avant tout partage, à un prélèvement de 5 0/0 ; et quand les actions de second rang auront reçu à leur tour 5 0/0, le surplus des bénéfices sera partagé entre toutes les actions.

Les actions privilégiées touchent 5 0/0 pendant la durée des travaux préparatoires.

## CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

50 francs en souscrivant.

75 — à la répartition.

125 — du 20 au 25 mai.

125 — du 20 au 25 juin.

125 — du 20 au 25 juillet.

Les actions seront livrées à 492 fr. 50 net, aux Souscripteurs qui libéreront à la répartition.

La quantité de minerai exploitable est évaluée à 33 millions de tonnes. — C'est la plus grande masse de minerai de fer que possède la France. La Suède n'a pas de gisement plus considérable.

Présence de l'or. — La présence de l'or dans les minerais de Diélette a été récemment découverte et constatée par dix analyses.

C'est une affaire nationale qui crée un vaste marché de minerais pour l'Ouest et le nord de la France et le sud de l'Angleterre.

## SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les Lundi 23 et Mardi 24 Avril 1877

A PARIS, Au SIÈGE SOCIAL, 4, rue Le Peletier ;

A la CAISSE VIVIENNE, 43, rue Vivienne ;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT,

PAR CORRESPONDANCE.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, le dimanche 13 mai 1877, à midi,

## DE MAISON ET JARDIN

A Saumur, rues des Boires et de l'Hospice, dépendant de la succession de M<sup>e</sup> veuve Belot. (214)

## A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes, Situé route de Varrains. S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

UNE TERRE

De 220 hectares

Située près Vihiers, D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts. Pour traiter, s'adresser : soit à M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CHUPIN, expert à Beaupreau.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE

## PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19. S'adresser à M<sup>m</sup>e ROTIER-DUMENY, qui l'occupe. (194)

## A LOUER

DE SUITE

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Avec JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35. S'adresser : soit à M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4 ; soit à M<sup>e</sup> PIRON, commissaire-priseur.

## MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie.

Rue de la Chouetterie, n° 11.

S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

## VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure ; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères ; chaudières, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc. ; prix très-modérés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

## RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

## PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

## PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.



GRANDS MAGASINS  
DE LA  
**VILLE DE PARIS**

Les plus vastes  
Place S<sup>t</sup>-Pierre **DE SAUMUR** Près l'Eglise  
**CHANLOUINEAU et G. MAURICE**

Très-grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison d'Été 1877

**SOIERIES NOIRES ET COULEURS**

Nous offrons, cette saison, à notre clientèle, un choix immense de Nouveautés pour Robes; tous nos soins ont été consacrés à la composition de ce rayon, aussi nous pouvons affirmer qu'il ne laisse rien à désirer.

**CHALES EN TOUS GENRES**

Grand assortiment de Draperie pour Pantalons et pour Vêtements complets.

**TOILES DE FIL**

Linge de table, Linge de toilette.

**MERCERIE**: Fournitures pour Couturières, Tailleurs et Corsetières.

1,500 Corsets en tous genres, toutes tailles et toutes qualités.

**COMPTOIR SPECIAL de PARAPLUIES et EN-CAS**

Moitié moins cher que dans les spécialités.

**VASTE GALERIE**

Réservée spécialement à la vente de la

**CONFECTION POUR HOMMES**

Vêtements noirs et fantaisies en tous genres.

Jacquette, Pantalon et Gilet, en très-beau Drap d'Elbeuf.  
Les trois pièces.

**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour JEUNES GENS et ENFANTS**

Cette saison, nous avons apporté un soin particulier à l'assortiment de ce rayon, et nous avons un très-grand choix de Vêtements d'Enfants, depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18.

**VÊTEMENTS DE CHASSE**

En velours et en toile.

**PALETOTS TOILE**

**CHEMISES BLANCHES ET COULEURS**

Cravates noires et fantaisies en tous genres.

**VESTES DE TRAVAIL**

Salopettes-Ballon (genre Dessingé).

**BLOUSES**

**CHEMISES DE FLANELLE**

Gilets flanelle de santé, Faux-Cols.

Très-grand choix d'Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

**CHAPEAUX ET CASQUETTES**

Ce rayon, quoique installé depuis un an à peine, a acquis dans notre maison une importance considérable; c'est pour la meilleure preuve que nous vendons cet article beaucoup moins cher que dans les spécialités.

Pour toutes les occasions et les aperçus de prix, consulter notre Catalogue de la Saison.

Saumur, imprimerie P. G.